

Publiée le 17 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **deux octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 septembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommée secrétaire de séance : Mme REIG

**DEL_2025_135****DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX MAIRES BATISSEURS**

L'Etat finance une aide aux maires bâtisseurs dans l'objectif de soutenir la production de logements. Certaines dispositions de la mesure « aide aux maires bâtisseurs » du fonds vert ont été adaptées à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), par application du principe de déconcentration de la gestion de ce fonds.

Pour la Région PACA, l'aide vise à encourager la production de logements sociaux en acquisition-amélioration qui répondent aux enjeux de sobriété foncière et améliorent des logements anciens.

Le montant maximal de subvention a été fixé à 4 000 euros par logement social agréé en PLAI ou PLUS en acquisition amélioration en 2025.

La SEM de Sorgues intervient sur le territoire de la ville de Sorgues en matière de création de logements sociaux. Ses projets sont les suivants:

- La Calade, Rue des remparts : 7 logements sociaux.
- Le Tivoli, Avenue du Griffon : 10 logements sociaux.
- Le Paradou, Cours de la République : 12 logements sociaux.

Le conseil municipal est invité à :

- Demander à l'Etat sa participation financière au titre du Fonds Vert 2025 pour la part Aide aux maires bâtisseurs pour un montant de 4 000 € par logement social sur les projets ci-dessus soit 116 000 €.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 septembre 2025,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la mesure « aide aux maires bâtisseurs » du fonds vert pour la région PACA,

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DEMANDE à l'Etat sa participation financière au titre du Fonds Vert 2025 pour la part Aide aux maires bâtisseurs pour un montant de 4 000 € par logement social sur les projets ci-dessus soit 116 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.